

Enquête publique « environnementale » relative au projet de rénovation urbaine de la Cité Jardin de Châtenay-Malabry et à la réhabilitation architecturale et la rénovation énergétique de trois bâtiments avenue Saint-Exupéry objet de déclarations préalables de travaux. 07 avril /16 mai 2025.

Châtenay-Malabry, le 15 mai 2025

Messieurs les commissaires enquêteurs,

Nous nous devons d'apporter un démenti à la contribution postée par M. Laurent Lévi-Strauss le 14 mai 2025 12h29 sur le registre de l'enquête.

À la suite de notre nomination dans le cadre du Programme des 7 Sites les plus menacés 2022, Europa Nostra a mandaté trois experts qui sont venus à la Butte-Rouge pendant 4 jours. Ils ont rencontré les différents acteurs locaux, à l'exception notable du maire et du bailleur social qui ont refusé de les recevoir.

1 - Cette contribution allègue que nous aurions utilisé ce « *rapport de manière abusive et illégale* ».

Or le rapport de l'audit des experts d'Europa Nostra, daté du 9 mars 2023, est accessible au public sur le site d'Europa Nostra et ne contient aucune restriction de diffusion.

<https://www.europanostra.org/wp-content/uploads/2023/03/202303-7ME-2022-Butte-Rouge-France-Report-French.pdf>

2 - Cette contribution allègue ensuite que ce rapport ne « *correspond absolument plus à la situation actuelle* ».

Or le rapport de l'audit des experts d'Europa Nostra, daté du 9 mars 2023 confirme l'exemplarité de la cité-jardin, la valeur patrimoniale exceptionnelle de ce site historique, ainsi que la qualité de vie et le bon état de la cité jardin, en dépit d'un manque d'entretien flagrant.

Ce rapport propose des recommandations.

La situation de la Butte-Rouge n'a pas changé puisque le projet est encore en enquête publique, les travaux ne devraient pas avoir commencé. Sur le fond, le projet n'a pas évolué : le périmètre SPR n'empêche pas les démolitions, le sort des habitants actuels reste flou, et la protection des arbres et de l'environnement n'est pas garantie.

Le Bureau de l'ACPE